

(N° 56.)

Chambre des Représentans.

(8 FÉVRIER 1834.)

TABLEAU
des amendemens adoptés dans le budget des
Finances.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Nous avons de commun accord avec les Chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1^{er}.

Le budget du ministère des finances pour l'exercice de 1834 est fixé à la somme de onze millions neuf cent quarante-cinq mille treize francs, conformément au tableau ci-joint.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons.

Tableau des Amendemens adoptés dans le Budget des Finances.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Credits demandés par le gouvernement.	AMENDEMENTS.	Crédits alloués par la Chambre	TOTALS.
CHAPITRE 1^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du ministre et indemnité de logement.	25,000	"	25,000	
2	" des employés.	473,300	— 23,500	450,000	
3	Frais de tournée.	6,500	— 500	* 6,000	
4	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	36,300	— 300	* 36,000	
5	Service de la monnaie.	11,200	"	11 200	
6	Achat de matières, confection de coins, poinçons, etc.	724,000		724,000	
7	Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 francs.	20,000		20,000	
8	Magasin général des papiers.	97,000		97,000	
					1,369,200
CHAPITRE 2. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE DANS LES PROVINCES.					
1	Traitement des administrateurs du trésor.	80,000	"	80,000	
2	Caissier général de l'État.	240,000	"	240,000	
					320,000
CHAPITRE 3. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS, DOUANES, ACCISES, GARANTIE, etc.					
1	Traitemens des employés du service sédentaire des contributions, douanes et accises.	787,440		787,440	
2	" des employés du service actif.	4,144,300	"	4,144,300	
3	" des employés de la garantie.	42,170	"	42,170	
4	" des avocats de l'administration.	35,670	"	35,670	
5	Remises des receveurs.	1,645,700	"	1,645,700	
6	Traitemens et remises des vérificateurs des poids et mesures.	56,000	"	56,000	
7	Frais de bureau et de tournée.	153,070	— 4,520	153,550	
8	Indemnités.	105,400	— 1,300	103,900	
9	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	140,900	— 23,900	117,000	
					7,085,730
CHAPITRE 4. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
1	Traitemens des employés de l'enregistrement.	561,930	— 14,983	346,945	
2	" des employés du timbre.	48,230		48,230	
3	" des employés du domaine.	29,030	— 4,940	24,110	
4	" des agens forestiers.	277,470	"	277,470	
5	Remises des receveurs.	702,410	"	702,410	
6	Remises des greffiers.	17,000	"	17,000	
7	Frais de bureau.	15,000	"	15,000	
8	Matériel (non compris les dépenses imprévues).	23,700	— 1,200	22,500	
9	Frais de poursuite et d'instance.	30,300	"	30,300	
10	Dépenses du domaine.	56,700	"	56,700	
11	Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede.	150,000	"	150,000	
12	Attrib. d'amendes forestières.	9,500	"	transferé.	
					1,590,665
CHAPITRE 5. — ADMINISTRATION DES POSTES.					
1	Traitemens des employés.	276,600	"	276,600	
2	Matériel.	50,590	"	50,590	
3	Transport des dépêches.	280,097	— 40,339	239,758	
4	Postes rurales.	210,000		210,000	
					776,948
CHAPITRE 6. — ADMINISTRATION DU CADASTRE.					
1	Traitemens des employés.	237,670	"	237,670	
2	Frais des bureaux spéciaux.	34,800	"	34,800	
3	Amendement de la section centrale. En attendant qu'il ait été statué sur l'enquête de la commission chargée de constater la situation des opérations cadastrales, les indemnités finales à payer aux agens du cadastre, après l'achèvement de leur travail, ne pourront être imputées sur ce crédit; les autres indemnités ne pourront être liquidées que sur le pied établi avant le 1 ^{er} janvier 1826.	400,000		400,000	
					672,470
CHAPITRE 7. — DÉPENSES IMPRÉVUES.					
1	Dépenses imprévues.	19,500	10,500	30,000	
					30,000
					11,945,013

(1) M. le Ministre des finances a déclaré se rallier aux deux chiffres marqués d'un astérisque.